AFRAID TO REJOICE.

Puerto Ricans at San Juan Secretly Welcome American Conquest.

Until the Evacuation Commission Arrived They Dared Not Display Satisfaction That Spanish Rule Was Ended.

The quieting influence of the American conquest of Puerto Rico was felt at San Juan last at the capital where the unconquered, but morally defeated Spanish army, with every outpost driven in, is now being concentrated preparatory to the final evacuation and relinquishment of the island.

The natives, who secretly sympathized with the invaders, and who would have hailed with delight this deliverance from oppression and misrule were overawed by the presence of the Spanish authority to which they have bowed so long. During the weeks since they have known that the terms of peace gave Puerto Rico to the United States they have not dared to exhibit their satisfaction. Secretly many of them began the study of the language of their deliverers, but English was a tabooed language.

But with the arrival of the American evacuation commissioners, Gen. Brooke, Rear Admiral Schley and Gen. Gordon, the whole atmosphere changed. Every native Puerto Rican who understood a word of English sought out the Americans, who came in the train of the commissioners and lavished an English word or a broken sentence upon them with an air of pride such as one would if he were displaying some priceless heritage.

Their fear and dread of the Spanish soldiers in the streets and Spanish soldiers in the hotels and cafes disappeared at the sight of the American uniform. They felt that there had already been thrown about them the protecting aegis of the United States.

Pending out assumption of possession there the daily progress of this highly interesting old Spanish town goes droning on. Everyone appreciates the fact that the curtain is about to rise upon a new era, but nothing yet is changed. Gen. Otego, who is in active command of the Spanish troops, makes his daily tour of inspection of the forts, batteries and barracks as if Spain was to continue in control forever. The sentries at the forts still decline to allow Americans or others entrance just as they have for years. Even the censorship of the cable is still vigorously enforced.

MISS SCHLEY RETURNS.

Is Well Satisfied with Herself and Her Visit to Madrid in the Interests of Peace.

Miss Jessie A. Schley, niece of Admiral Schley, who went to Madrid a self-appointed dove of peace and was snubbed by the queen regent, has arrived in New York from Havana in company with Mrs. J. S. Sperry, a government nurse. Miss Schley, in spite of criticisms and snubs, is well satisfied with herself. She even believes that her presence in Madrid did as much for peace as her uncle's cannon.

Her two weeks' visit to Havana was made chiefly to study the conditions there and to meet the members of the peace commission. She had several audiences with members of this commission, and the officials of Havana afforded her every opportunity to see the city. Miss Schley's ambition is to bring about a cessation of all hostile feeling between the two nations and to see that those who have suffered receive the help they need. She went to Washington to see the president. After a brief stay in Washington she will go to her home in Milwaukee.

"I learned in Havana," said Miss Schley, "that two women, political prisoners, were still kept in confinement, although all the men charged with political offenses were released after the declaration of peace. I managed to get a pass into the prison and talked with them. Then I went direct to Gen. Blanco and asked for an explanation.

"He expressed great surprise, saying the fact had not been brought to his notice before. But I was not to be put off, and Gen. Blanco finally signed a paper for the women's release. It was an outrage, but the poor creatures, I hope, are now free."

TO HAVE A COMMAND.

Gen. Joe Wheeler Put Over a Division of Two Brigades Which Will Go to Cuba.

Gen. Joe Wheeler has won the admiration of the war department officials and has been chosen to command the first division of the two brigades of the army of occupation for Cuba, which will be composed exclusively of regulars. It is unusual to choose a volunteer officer to head a command of regular troops, especially when the army is being reduced. It was generally supposed Gen. Wheeler intended to retire from the army and resume his seat in congress, and the action of the war department in assigning him to command of the division was a surprise.

Queen Victoria Wears Glasses.

Queen Victoria, who has of late taken to wearing spectacles in public, has for many years regularly bathed her eyes morning and evening in weak tepid tea. This old-fashioned remedy was in favor with the duchess of Kent.

Religion and War.

Every German soldier carries a four-ounce religious book with the rest of his personal equipment.

Earliest Autograph in Existence.

The earliest autograph in existence is that of Richard II.

WARFARE OF MODERN STYLE.

Gen. Wheeler Talks of Fighting as He Saw It on San Juan Hill Before Santiago.

Gen. Joseph Wheeler thought he knew a great deal of war from his four years of fighting for the confederacy, but the four weeks at Santiago revealed new things to him.

"During the civil war," he said, in a talk about his recent experiences to a correspondent of the St. Louis Globe-Democrat, "we fought at close range and there was tremendous noise and smoke. In this war the range of fire was 800 yards or more; there was very little noise, and the use of smokeless powder disposed of the smoke of battle. It seemed strange to me, when the fighting first began, not being able to see any smoke, hearing none of the ordinary noise, and seeing the men fall about me. I saw probably the first man struck in the fight. He was near me, and I went to him just as he had fallen, and could see no mark where he had been struck, though he was in the last agony of death and died in a few minutes. I heard no noise. I had seen nothing, and could not see the wound on him, and yet he was there dying. We undid his belt, and there was just the least hole where the ball had gone right through his body. The range of fire was so great with the modern guns that distance seemed to make little difference in the matter of danger. There is no such thing as seeking safety in the rear of the line of fire. When we got up to within 500 yards, practically the whole army was exposed to the fire, those in the rear being in danger, as well as those forward."

ARMY REORGANIZATION PLAN

Gen. Miles Submits His Ideas Touching the Volunteer Forces to the War Department.

Maj. Gen. Miles has completed his plan for the reorganization of the volunteer forces of the army into corps, divisions and brigades. This plan has been submitted to the war department for approval.

The plan contemplates a reorganization of the volunteer force which has not been ordered mustered out, designates an army of occupation for Cuba, provides for the relief of the army in Puerto Rico and establishes a reserve to relieve the troops in the various islands which will be occupied by the United States.

It is known that the troops of the Seventh corps, now under Gen. Lee, will be designated to go to Cuba, and that troops from the camps at Lexington, Knoxville and Middleton will be selected for Cuban duty.

It is understood that Gen. Miles deals only with organizations, such as corps, divisions, brigades and regiments. The matter of commanding and staff officers will be settled after the mustering out of general and staff officers has been determined.

ENGLISH SOLDIERS SUFFER.

Have Difficulty in Getting Enough to Eat During Maneuvers on Salisbury Plain.

While the transport and commissariat departments of the British army, as exemplified by the admirable conduct of the Soudan campaign, appear to be beyond reproach on active service, there is no lack of allegations that there was a serious breakdown during the recent army maneuvers on Salisbury plain. In the first place, owing to the resources of the war office being inadequate to the demands, the contract for the catering was given to Sir Thomas Lipton, and if the reports are believable the soldiers suffered considerable privations. Indeed, it would seem, some of them suffered so much that they committed offenses, preferring prison to the treatment they were receiving on Salisbury plain. This is corroborated by the fact that the military prisons in the neighborhood were so overcrowded that the officials declared they would not receive any further prisoners.

Besides this, the sufferers from sickness and accidents complain of great neglect. They say they were without food and drink for hours, or until civilians succored them.

EAGLE IS IN DISGRACE.

First Illinois Cavaly Mascot Fights a Stuffed Bird on a Woman's Hat.

From the once proud and lofty position of mascot of the First Illinois cavalry to that of camp "Jonah" has been the fall of "Teddy R.," the American eagle of troop B at Fort Sheridan, Ill. "Teddy R." has been with the regiment since its enlistment and has endeared himself to the members of the camp largely through his proficiency in getting the better of dogs.

The bird, which is attached to a tall pole, has not had a taste of dog for several days. The other morning when a fashionably-dressed woman with a large and many-hued bird in her hat walked beneath the perch of company B's eagle there was trouble. The eagle's rope barely permitted him to reach the stuffed bird with his claws, and while the surprised woman screamed he flew back to his perch with hat, bird and all. When the eagle discovered he had swooped down upon a bird which had been dead some years he tore the millinery to bits.

Liquefied Air.

At a public dinner in Paris the other day the guests were astonished by having liquefied air poured into their glasses of champagne. A year ago the emperor of Germany was offered a glass of liquefied air. He raised the glass in honor of science, but refrained from putting it to his lips; the liquefied air in it would have burned them like red-hot coals.

NEW CUBAN PARTY.

Will Be Known as Nationalists—To Have a Conservative Policy.

Leaders of Old Cuban Revolutionary Party Active in Its Formation—Will Follow Decrees of This Government.

The Cuban revolutionary party in New York city is engaged in the formation of a political party for Cuba to be knows as the nationalist party. The movement is in the hands of T. Estrada Palma, Fidel G. Pierra, Horatio S. Rubens and others equally well known.

According to Fidel G. Pierra, the principles of the new party will be based on the principles contained in the war resolutions of congress, passed April 9, 1898. In explaining this and other features, Mr. Pierra said: "Our intentions are, in this movement to follow closely the desires of the American government and the laws laid down by it for the rehabilation of Cuba. When once the preliminaries of the party organization are arranged we shall send a committee of two or three to Cuba to undo such political work that has already been started, and that is in conflict with the ideas of this government. By this I mean that some of your people have already made arrangements to hold, in a town in the province of Santiago de Cuba, a political gathering in October for governmental purposes and we propose to see that it is stopped and that no political machinery be put in operation in Cuba until, in the opinion of the American government, the Cuban people are ready for it.

"Our reason for starting the nationalist party thus early is practically to begin a campaign of education. Our people in Cuba, of course, need much instruction. We wish, and we think we are able, to form a large and powerful party. It will contain, of course, the original revolutionary party, and we expect to be joined by the left autonomists, who constitute the most progressive and liberal element of that class.

"If the purely Spanish element wishes to assimulate with the new party, well and good. It will be received without reference to its sentiments of the past. The commercial interests of many of the Spaniards are important and as they would suffer by returning to Spain, it is not unlikely that the new party will eventually contain many of the old-time royalists.

SWORD GIVEN TO ROOSEVELT.

Colonel of the Rough Riders Is Honored by His Fellow Townsmen.

Under the boughs of apple trees in an orchard near by the railroad station at Oyster Bay, L. I., 3,000 persons gathered the other afternoon to pay the tribute of good fellowship to the manhood and valor of Col. Theodore Roosevelt. It was the peace jubilee day and reception for the gallant colonel. In return those who gathered in the orchard from far and near heard Col. Roosevelt tell in an easy conversational way the story of the organization and work of the rough riders.

At no time did the demonstration savor of politics, and when Col. Roosevelt began speaking he said that he had not and would not talk on the now interesting subject.

In a pleasing address made by District Attorney William J. Youngs, in which he spoke of the boyhood days of Col. Roosevelt and of his political career, he presented a sword that the villagers had contributed to purchase.

Col. Roosevelt took the sword, and, turning to the audience, said he hoped that if occasion required he could use it. The first person to congratulate him was little "Teddy," who shook his father's hand, and the colonel stooped down and kissed his son affectionately. The demonstration closed with the assemblage singing "America."

MAY SHOW CERVERA'S SHIPS.

The Plan to Have the Government Exhibit One or More Spanish War Vessels.

A movement has been set on foot in Washington to secure one or more of the vessels of Cervera's fleet, if they can be raised, for the purpose of bringing them there for exhibition. It is proposed that this shall be done under the supervision of the government, and that no charge shall be made persons wishing to inspect the ships.

Capt. Goodrich, who has charge of the raising of the Maria Teresa, reports that she will surely be raised, and Hobson, who is in charge of the Colon, hopes to be equally successful. Expert opinion, however, holds that it will be impossible to ever fit these vessels for active service, or that to fit them out will cost more than to build two much better ships.

Another proposition has been made that the government sell the vessels to some enterprising speculator who will bring them to America and exhibit them. But the commercial idea does not appeal to the people of Washington, who believe it would be beneath the dignity of the government to sell the ships to a showman.

Must Respect the Emperor.

In the first seven years of Emperor William's reign, 1888 to 1895, there were no fewer than 4,965 cases of lese majeste tried in the German courts. Among the victims were seven children under 15 years and 231 other persons under 21. The average time of imprisonment was 175 days.

Gold Pieces for Troops.

One hundred thousand five-dollar gold pieces were coined at the San Francisco mint expressly for the troops in Manila.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIFS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Premier District.

Albert L. Johnson vs Gustave H. Magee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,249 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Mu at et Olympia, désigné comme lot 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

II Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Napoléon et Alexandre, et les avenues Canal et Cleveland. Les dits lots sont désignés par les numéros Trois, Quatre et Dix-neuf sur un plan dressé par S. Hernandez, en ma s 1893, et mesurant conformément comme suit: les lots 3 et 4 mesurent chacun trente un pieds cinq pouces deux lignes et demie de face à la rue Canal sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente neuf pieds huit pouces et quatre lignes; et le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes.

III Onze certains lots de terre dans le Premier District de cet e ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Pierce, anciennement St-Jacques, avennes Carrollton et Cleveland, anciennement rue Gasquet, désignés par les numéros un, deux, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt trois, vingt quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, sur un devis fait par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 21 janvier 1892. Ledit lot No un forme l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesure vingt-neuf pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face à la rue Pierce. Lot No deux est contigu au lot No un et mesure vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos vingt et vingt-et-un se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland sur cent soixante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots Nos vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No vingt-six forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue Pierce, et mesure vingt-neuf pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur et de face sur la rue Pierce, et lot No vingt-sept mesure trente-deux pieds de face à la rue Pierce par une profondeur de cent quarante-sept pieds trois pouces entre lignes parallèles; et le lot No vingt-huit mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Pierce sur une profondeur de cent quarante sept pieds et trois pouces, entre lignes parallèles. De ladite propriété ci-dessus les portions suivantes ont été relâchées:

1. Une portion de terre située dans le Premier District de cette vil e, dans l'ilet borné par les rues Pierce et Canal et les avenues Carrollton et Cle eland, commençant à une distance de cent soixante-dix-huit pieds de l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesurant quatre-vingt quatre pieds de face à la rue Pierce sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composée d'une portion du fond des lots originaux désignés par les numéros 22 à 26 inclusivement et d'une portion du lot original No 27 touchant au fond desdits lots 22 à 26 inclusivement.

2. Aussi une autre portion de terre dans le même ilet, désigné comme lot A, sur un croquis fait par J. O. Hasam, voyer, daté 14 février 1896, et annexé à un acte passé pardevant B. Titche, notaire, le 6 avril 1896: la dite portion de terre fait face à la rue Pierce et commence à un point sur cette rue à une distance de 149' 6" de la rue Canal, a une façade de 28' 6" sur la rue Pierce sur une profondeur 120' entre lignes parallèles, perpendiculaire à la rue Pierce et est composée des parties des lots originaux Nos 27 et 28 comme il est démontré sur un plan de De L'Isle le 21 janvier 1892 référé ci-dessus.

IV. Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent etc dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquel, Broad et Dorgenois, dans le Premier District, désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner ancien notaire comme plan No soixante-dix-sept dans le livre de plans No deux Lot No treize mesure vingt quat e pieds un pouce et deux lignes de face sur la rue du Canal; quatre vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond par une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du lot No quatorze, et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Broad et le lot No quatorze mesure vingt-sept pieds de face à ladite rue du Canal sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant

28 oct—28 29—nov 4 5 11 18 23 —dec 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété améliorée rue Derbigny,

Entre les rues Colombus et Laharpe (l'arrière rue étant Claiborne).

Otto F. Briede vs Mme Clotilde Journée, femme de Jules Foy, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 57,556 - En vertu d'un writ de sais e et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix sept de l'ilet dix-huit, borné par les rues Claiborne Derbigny, Colombus et Laharpe, sur un plan fait par J. A. Bourgeroi, daté du 10 avril 18 9, déposé dans l'étude de Lucien Hermann, alors notaire en cette ville; lequel dit lot de terre mesure, en mesure américaine, trente et un pieds sept pouces et une demi ligne de f ce à la rue Derbigny sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

J. C. Henrique, avocat pour le plaignant.

5nov—5 11 18 23—déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE,

Vente du contenu et installations, etc., d'un magasin de bijouterie.

Comprenant un Grand Coffre-fort en Fer, Vitrines, Comptoire, etc.

Joseph Lenes vs J M. Seligman.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No. 57,580 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés le MERCREDI, 30 novembre 1898, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local ci-dessous S. E. des rues Baronne et Gravier, le contenu entier et les installations, etc. de l'établissement de bijouterie sur le dit local con istant en un grand assortiment de bijoux, articles plaqués, etc, d'après l'inventaire enregistré, Aussi, un grand coffre-fort de bijoutier et comptoirs, vitrines, etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Sherif civile de la Paroisse d'Orléans.

Frank N. Butler, avocat pour le plaignant.

19 nov—19 23 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil.

Une grande et valuable propriété connue depuis longtemps dans cette communauté comme la

Fonderie Coleman,

Située sur **11 lots de terre** dans l'ilet borné par les rues **Magnolia, Clara, Clio** et **Erato**, et formant les encoignures des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato.

Avec toutes les machines machines à vapeur, installations, outils, modèles et tous les autres ustensiles, etc., de ladite fonderie.

AUSSI VENTE DE

2 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., sur la rue Erato entre les rues Magnolia et Clara (la rue du fond étant la rue Thalie) et de

8 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., 5 faisant face à la rue Clara, à l'encoignure de la rue Erato, et 3 faisant face à la rue Willow, encoignure de la rue Erato, le tout dans l'ilet borné par les rues ci-dessus et la rue Clio.

Theodore M. Nagle

—vs—

H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 57,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1°. Onze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant toutes les machines, machines à vapeur installations, outils, modèles et autres ustensiles nécessaires à une fonderie établie ci-dessus, aussi bien que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara Clio et Erato, désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, seize, dix-sept, dix-huit, dix neuf et vingt. Le dit lot No un forme l'encoignure des rues Erato et Magnolia, et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos deux à six inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Magnolia, par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos seize à dix-neuf inclusivement se touchent, et mesurent chacun trente-deux pieds de face sur la rue Clara par cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lit lot No vingt forme l'encoignure des rues Erato et Clara et mesure trente et un pieds huit pouces et six lignes de face sur ladite rue Clara par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face sur la rue Erato entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie Magnolia et Clara, désignés comme lots six et sept sur un plan déposé pour référence en l'étude de Wm Shearon, ancien notaire en cette ville; lesquels dits lots se touchent et mesurant chacun vingt-cinq pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles

3° Huit certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Clio, Erato et Willow, désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Dix huit, Dix-neuf et Vingt, et ledit lot No Un forme l'encoignure des rues Clara et Erato et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur et face à ladite rue Erato. Lots Nos deux, trois, quatre et cinq se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Clara, sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots dix huit, dix neuf et vingt se touchent et ceux numérotés dix-huit et dix-neuf, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt six pieds, sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Ledit lot No Vingt forme l'encoignure des rues Erato et Willow et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes de face à la dite rue Willow, trente-un pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond par cent quatorze pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de face à ladite ue Erato et cent-vingt six pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé le tout, plus ou moins.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ.

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Richardson et Soulé, avocats pour le plaignant.

Nov 5 6 11 18 23 — Déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Intallationi, etc., d'une Pharmacie.

Pour être Offerts et Vendus "en Bloc".

Mme Eugénie Turpin, femme de Henry E. Turpin, vs A. C. Baldwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,795 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 26 novembre 1898, à 10 heures 30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 738 avenue Washington, dans le Quatrième District:

Tout le contenu et installations, etc., de la pharmacie contenus dans ledit local, d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Clegg & Quintero, avocats pour la plaignante.

16 nov—16 23 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Sherif de deux résidences de valeur à un étage et d'une résidence double avec attique et couverte en ardoises.

Avec bâtisse couverte en ardoises dans le fond.

Connues respectivement comme les nouveaux Nos 1230 et 1232 rue Harmony et 1238 et 1240 rue Harmony, à l'encoignure de la rue Chestnut,

Entre les rues Camp et Chestnut, (la rue à l'arrière étant la rue Pleasant).

Mme M. F. Tobin vs Mme M. P. Chalin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57 768—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 décembre 1898, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou devant y être placées, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Harmony et Pleasant, désignés par les Nos un à quatre sur un plan fait par W. H. Williams, voyer, en date du 6 juin 1871, lesquels dits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Harmony sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, lot un formant l'encoignure des rues Harmony et Chestnut.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

Parkerson et Tobin avocats du plaignant.

18nov—18 23—déc 1 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Troisième District.

Mme C. M. Aiken vs John H. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,605—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Laharpe, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, et mesurant soixante-et-onze pieds de face à la rue Dorgenois par quatre vingt neuf pieds six pouces cinq lignes de profondeur sur la rue Laharpe entre lignes parallèles, plus ou moins; ledit lot de terre est désigné par la lettre B sur un devis fait par D. E. Seghere, voyer, en date du 9 novembre 1891, et annexé pour référence à un acte d'échange entre A. H. Hopkins et la succession de Mme John D. Fricke, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 18 avril 1892.

2° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1355, lequel est borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Laharpe et l'allée Rousselin, trois desquels dits lots sont désignés par les lettres A, B et D et les deux autres sont désignés comme lots 19 et 20 sur un devis fait par S. Q. Del Isle, voyer, en date du 15 novembre 1893, annexé à un acte de vente par George Robinson à Mme Veuve Françoise B. Venet, passé pardevant James Simeon, notaire, le 23 novembre 1893, conformément auquel dit plan lesdits lots ont les dimensions suivantes à savoir:

Lot A forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse mesure cinquante-quatre pieds dix pouces et quatre lignes de face sur la rue Dorgenois, la même largeur dans le fonds par cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Lapeyrouse, ledit lot A est composé de la portion de devant des lots originaux 23, 24 et 25 et d'une partie de la portion de devant du lot original 22. Lot B commence à une distance de cinquante-quatre pieds dix pouces quatre lignes de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé de la portion du milieu des lots originaux 22 23 24 et 25 et le lot D mesure trente-cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot B commence à une distance de cent quinze pieds de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé du tout des plans originaux 21 et de la portion du lot original 22 pris sur le côté près de l'allée Rousselin, et les lots 19 et 20 mesurent chacun trente pieds sur la rue Lapeyrouse par cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Ozanam et l'allée Rousselin, désigné par la lettre "H" et mesurant trente pieds de face sur la rue Dorgenois par quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de S. Q. Del Isle & Cie, ledit lot est une portion d'un lot désigné par le No 3 touchant le No 2 sur un plan par d'Hémécourt.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Queno, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dorgenois, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, conformément à un plan fait par P. A. D'Hémécourt, en date du 26 mai 1893. Lesdits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: lots 1 et 2 mesurent chacun trente un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Dorgenois sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot No 1 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse; les dits deux lots sont composés de la partie de devant des lots originaux 34, 35 et 36.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

W. S. Benedict, avocat pour le plaignant.

29 oct—29 30—nov 3 4 11 18 23—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi 23 Novembre 1898.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Connue comme les Nos 742 et 744 de l'avenue Louisiana, entre les rues Annonciation et Chippews.

Suburban Building and Loan Association vs Mme Josephine Wolf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 57,591—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 23 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise Chippewa et Annonciation, désigné comme lot No 20, sur un devis annexé à un acte passé pardevant S. Magner, notaire, daté le 11 mars 1869, et mesurant d'après ledit acte trente pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Frank Zengel, avocats des plaignants.

21 oct—21 22 28—nov 4 11 18 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Septième District.

Mlle Martha L. Gruneberg vs Mme Anna M. Rohde.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 57,124—En verta d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le JEUDI, 8 décembre 1898 à midi des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Huit lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet 123 borné par les rues Zimple, Burdette, Troisième et Adams, désigné comme lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sur un plan par H. A. Boubousquié, le 3 février 1871; lots 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Zimple, par cent cinquante pieds de profondeur, et lots Nos 13 à 18 inclusivement mesurant ch